



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- Excusés : Patric CISTERNE (pouvoir à B. BON)
- En exercice : 11
- Secrétaire de séance : JM. MURER
- Présents : 10
- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2019**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE :

Intercommunalité

- CCVD : C/R du Bureau Communautaire du 3 décembre 2019
 - o La commune n'étant pas représentée à ce bureau, un compte-rendu parviendra ultérieurement.
- CCVD : C/R du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019
 - o Stratégie du PCAET
 - o *Vote du budget* : Fonctionnement = 22 M€, Investissement = 15 M€, Foncier Bâti 2,32 → 3,32%
 - o Modification simplifiée du PLU PSM
 - o *Proposition de schéma d'organisation des services publics* : 1 MFS urbaine avec 2 antennes (Livron, Lorient), 1 MFS rurale (siège CCVD), avec 2 antennes (Beaufort-sur-Gervanne, Puy-Saint-Martin) et 1 service itinérant
- AGGLO / CCVD : échange de courriers au sujet des conditions financières de notre transfert, qui devrait figurer dans le prochain projet de territoire de l'Agglo.

Urbanisme

- Modification simplifiée du PLU – modalités de concertation.
Un registre d'observations sera mis à la disposition du public du 09/01/2020 au 07/02/2020. Un avis sera publié dans le Dauphiné Libéré pour l'édition du 27/12/2019. **Délibération adoptée à l'unanimité.**
- Dossiers et demandes en cours
 - 3 visites de conformité à programmer
 - 1 PC en cours d'instruction, dans l'attente d'un retour. 1 PC avec avis défavorable.
 - 1 projet de DP annulé
 - 2 DIA
 - 2CUA
- Réclamations de riverains qui subissent des problèmes d'écoulement des eaux pluviales : une rencontre sera organisée.

Administration générale

- Calendrier municipal 1^{er} trimestre 2020 :
Conseil municipal le 23 janvier et le 20 février (vote du budget). Si les données nécessaires au vote du budget ne nous sont pas parvenues en février, le Conseil se réunira le 12 mars.
- Distribution préventive des comprimés d'iode – rappel :
Si vous n'avez pas encore pu procéder au retrait de vos comprimés d'iode, il est encore temps de vous rendre en pharmacie muni de votre bon de retrait. Si vous ne l'avez plus, ou pas reçu, il est tout à fait possible de retirer vos comprimés en pharmacie sur présentation d'un justificatif d'adresse : facture (eau, téléphone, électricité, etc.), quittance de loyer, courrier officiel, etc.
- Sécheresse 2019 : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Les personnes concernées doivent envoyer un courrier à la Mairie, qui sera joint au dossier envoyé à la Préfecture.
- Fermeture secrétariat de mairie :
 - Jeudi 26/12 (Maison des Lettres ouverte)
 - Vendredi 27/12 matin (Maison des Lettres ouverte)
 - Mardi 31/12 (Maison des Lettres ouverte)

II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

- CR Conseil d'école du 9 décembre 2019 :
ROYNAC : Il est rappelé que pour toute question relative au périscolaire, il convient de s'adresser directement à la directrice Servanne LE DREF.

PUY SAINT MARTIN : Pour la sécurité des enfants un verrou dans les locaux de l'école doit être réparé par la commune.

Fêtes et manifestations :

Fête de Noël : Le spectacle pour les enfants s'est déroulé ce jeudi 19 décembre au matin à Roynac. Les élèves de Puy-Saint-Martin ont pris le car. Le repas a eu lieu à l'école de Roynac (salle cantine et périscolaire).

Fête de fin d'année : La date est fixée au 12 juin 2020, à PUY-SAINT-MARTIN (La salle des fêtes est réservée).

Classe découverte : organisée du 2 juin au 5 juin 2020 à Lus-La-Croix-Haute. 3 classes de ROYNAC et 5 CP de PUY-SAINT-MARTIN. 62 élèves au total, sous réserve de l'autorisation de l'Inspecteur d'Académie. Financement : Minots de Chevière, participation des parents à hauteur de 75 € par enfant.

Solidarité

- Retour sur le repas des anciens du 14 décembre 2019 : 67 personnes inscrites. Le Conseil remercie les membres du CCAS pour leur investissement.
- Un don de 20 € a été fait au CCAS.

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- L'aire de jeux est opérationnelle.
- Déploiement de la fibre par ADN :
L'année 2020 sera consacrée à la pose de poteaux et au déploiement des câbles sur le secteur. Après le délai légal des 3 mois de recours, les administrés devraient être en mesure de choisir leur opérateur (fin 2020 – début 2021).
- Le Conseil Municipal remercie l'association « Puy-Saint-Martin Initiatives » pour sa participation à la décoration du village.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION

Vie associative

Le Syndicat d'initiative de Puy-Saint-Martin avait acquis, dans le cadre de sa mission d'information touristique, une vitrine en verre destinée à l'exposition de quelques produits locaux susceptibles d'intéresser les touristes. Cette vitrine a maintenant été placée dans la salle d'accueil de la mairie.

Le conseil d'administration de Puy-Saint-Martin Initiatives a décidé de faire don à la commune de Puy-Saint-Martin de cette vitrine.

Puy-Saint-Martin Initiatives informera en conséquence les producteurs et artisans dont les produits sont exposés que ceux-ci ne sont plus sous sa responsabilité.

De même, le Syndicat d'initiative avait acquis en 2016 de nouveaux présentoirs pour les flyers et brochures touristiques. Ces présentoirs sont toujours à la Maison des lettres. Le conseil d'administration de Puy-Saint-Martin Initiatives a décidé aussi de faire don à la commune de ces présentoirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces dons et remercie Puy-Saint-Martin Initiatives.

V. FINANCES ET ENERGIE

Finances

- Subvention à l'association Libertalia :

L'association LIBERTALIA sollicite une subvention exceptionnelle de 300 € auprès de la commune pour l'aider dans la réalisation du chantier des jardins partagés, avec l'achat de cuves à eau et de tuyaux pour les raccorder.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal et le budget annexe sur le 1^{er} trimestre 2020 :

« *En l'absence d'adoption du budget avant le 1^{er} janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Délibérations adoptée à l'unanimité.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- La commune de Puy-Saint-Martin se porte candidate une nouvelle fois pour le festival Fulgurance 2020.
- Les demandes de subvention 2020 à la CCVD doivent être envoyées avant le 12 janvier 2020.
- Denis PERRIN expose le fonctionnement et le règlement de la future « cabine à livres » située devant la Mairie. Une réunion sera organisée prochainement avec la Médiathèque municipale afin de finaliser les conditions d'exploitation de ce nouvel équipement.
- Le spectacle de l'école de musique du 18/12/2019 a rencontré un joli succès.

La séance est levée à 19 H 55.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 23 janvier 2020 à 18 h 30.